

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 9 février 2023

Délibération CA_20230209_010

**Extension et restructuration du centre d'incendie et de secours de LE BLANC:
programme fonctionnel, enveloppe financière prévisionnelle**

VOTE : adopté à l'unanimité

2 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 9 février 2023 adoptant une nouvelle autorisation de programme relative à la restructuration du centre d'incendie et de secours de LE BLANC (phase 2) ;

Vu le programme fonctionnel ci-annexé ;

DECIDE :

Article unique. Le programme fonctionnel de travaux, ci-annexé, relatif à la restructuration du centre d'incendie et de secours de LE BLANC (phase 2) est approuvé et le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle correspondante est établi à 1 006 000 € TTC.

FLEURET Marc